

Rapport Jury académique CAPA SH – session 2012

Il convient de se référer au BO spécial n°4 du 26 février 2004 qui fixe l'organisation de l'examen et des formations et les référentiels de compétences des enseignants spécialisés.

A. ANALYSE QUALITATIVE

1. Séquence professionnelle

(Documents relatifs à la préparation (cahier-journal, séquences d'enseignement, séances...), écrits professionnels (dossier de l'élève -projet personnalisé de scolarisation - projet individuel, demande de fiche d'aide, compte rendus des équipes de suivis de scolarisation, d'entretiens avec les familles), documents relatifs à l'évaluation, supports des élèves, positionnement professionnel, etc.)

□ Données positives qui ont conduit les commissions à proposer l'admission des candidats

Les documents proposés étaient fouillés, complets et efficaces. Ils ont permis aux commissions d'avoir un regard global sur le travail accompli par les candidats et d'avoir une réelle analyse de la pratique pédagogique de celui-ci. Le souci des candidats de dresser un tableau positif des élèves, la notion de cadre et la volonté de différenciation étaient présents.

La conduite de la classe, la programmation des séquences d'enseignement et la construction de la séance proposée étaient maîtrisées. Les séquences observées respectaient les règles de l'examen (durée, diversité), les situations étaient très diverses.

□ Données qui doivent être améliorées (progrès attendus)

Il faudrait travailler la pertinence des outils d'aides aux élèves, réfléchir aux conditions de passation des consignes et à leur formulation. Pour que les élèves, quels qu'ils soient, entrent dans les apprentissages, il faut augmenter les interactions entre pairs dans le groupe-classe. Il faut aussi articuler les projets individuels avec le projet collectif du groupe ou de la classe.

Il est important d'insister dans le cadre de cette épreuve professionnelle sur la spécificité des aides spécialisées apportées par le candidat et sur la construction de son identité professionnelle d'enseignant spécialisé. Une situation qui pourrait paraître « suffisante » pour un enseignant « ordinaire » risque de l'être moins pour cet examen.

Pour certains candidats, les projets et les dossiers des élèves sont insuffisants, les comptes rendus des équipes de suivi de la scolarisation ne figurent pas dans le dossier des élèves.

Dans le choix des séances d'enseignement-apprentissage, les postulants se mettent rarement « en danger » et proposent des séances « classiques ». Au niveau de la gestion du temps, ils veulent aller jusqu'au bout de leur séance et ne savent pas bien s'adapter au déroulement réel et aux réactions des élèves.

2. Entretien

(Capacité à se référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé, capacité à justifier les choix de ses démarches, capacité à exposer des modalités de partenariat, interne ou externe à l'établissement)

□ Données positives qui ont conduit les commissions à proposer l'admission des candidats

Majoritairement, la prise de distance des candidats par rapport à leurs pratiques est réelle et cela permet d'entrer dans des échanges fructueux avec les commissions. Celles-ci n'attendent pas forcément « la bonne réponse » mais une réflexion sur l'objet. C'est ce qui se passe dans l'entretien.

L'analyse des candidats est plutôt lucide et montre une connaissance précise et positive des élèves. Ils peuvent repérer les points à travailler et savent répondre aux interrogations des commissions.

- Données qui doivent être améliorées (progrès attendus)

La maîtrise du cadre théorique et institutionnel est à améliorer, les apports théoriques sont insuffisants ou plaqués.

Il faut que le candidat travaille la capacité à sortir de son propre raisonnement. Parfois, les candidats ont du mal à analyser, expliciter ce qu'ils ont fait en séance par manque de capacité à se "décentrer", à prendre de la distance par rapport à l'action et à leur préparation de classe.

Parfois, il y a un manque de connaissances sur le rôle des partenaires.

3. Mémoire

(Pertinence de la situation professionnelle questionnée en relation avec l'option, dynamique/évolution de la démarche et réflexion perceptibles dans l'ensemble de l'épreuve, qualité de l'expression orale, clarté de l'exposé et de la présentation, capacité à enrichir le questionnement initial, qualité des réponses apportées aux questions du jury (pertinence, argumentation, précisions)).

- Données positives qui ont conduit les commissions à proposer l'admission des candidats

Sont validés les mémoires :

- **qui articulent de façon cohérente et pertinente une situation professionnelle avec des connaissances didactiques et pédagogiques**
- **qui reflètent une réelle pratique pédagogique et posent clairement la question des appuis théoriques véritablement assimilés**
- **qui sont bien construits, argumentés et montrent un bon travail de réflexion et de recherche, une vraie réflexion critique et complémentaire sur l'objet mémoire lui-même**
- **qui présentent un travail d'écriture soigné et ouvert sur des perspectives de réflexion.**

- Données qui doivent être améliorées (progrès attendus)

Les critères les plus importants pour un mémoire réussi se rapportent aux ponts jetés entre la recherche et l'action ; il faut :

- **approfondir les lectures théoriques**
- **se référer à l'état actuel des recherches**
- **et maîtriser des références théoriques incontournables.**

Maîtriser l'orthographe est indispensable !

Le manque de lien entre apports théoriques et analyse personnelle, l'articulation entre l'expérimentation en classe et l'analyse qui en est faite, sont aussi à travailler.

De nombreux mémoires présentent plutôt bien une démarche ou des outils, mais sont en revanche plus moyens pour ce qui est de la partie "adaptation à un public correspondant à l'option" (mémoires du type PE2 ou CAFIPEMF), même venant de candidats en formation.

B. RÉSULTATS ACADÉMIQUES

Nb/option	A	B	C	D	E	F	G	Total
Admis	0	x	1	18	6	10	x	35
Non admis	1	x	0	10	2	4	x	17

Eric GIEN,
Inspecteur adjoint au Directeur académique
des services de l'éducation nationale
de la Nièvre,
Président du jury